

Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Dénombrement du **7 novembre 2016**, avant le démarrage du plan hivernal

Dénombrement du **6 mars 2017**, pendant le plan hivernal

Contexte - Méthodologie

Les soirs du **7 novembre 2016** et du **6 mars 2017**, le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri- la Strada a réalisé le **4^e dénombrement des personnes sans abri, sans logement et en logement inadéquat** en Région de Bruxelles-Capitale.

Par souci de comparaison, la méthode employée fut identique à celle des dénombrements précédents (2008, 2010, 2014). Le dénombrement de novembre 2016 s'inscrit dans la prolongation des précédents exercices. Le dénombrement de mars 2017 est le premier réalisé durant le plan hivernal qui ouvre jusqu'à 1350 places dans l'accueil d'urgence. Ses résultats ne peuvent être comparés qu'avec le dénombrement de novembre 2016 qui a produit une photographie des 1348 places disponibles dans les structures reconnues d'aide aux personnes sans abri et mal logées, dont 57 en centre d'accueil de crise, 965 en maisons d'accueil et 326 en accueil d'urgence.

C'est à partir de la **typologie ETHOS** (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) élaborée par la FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri), que les dénombrements de la Strada ont pu rendre compte de la situation, à deux moments donnés, de 8 des 13 catégories opérationnelles de cette typologie (voir détails de cette typologie en annexe). Les catégories élaborées couvrent tous les champs du sans-abrisme, à savoir **les personnes qui sont :**

- **sans-abri (rue, urgence),**
- **sans-logement (en hébergement provisoire),**
- **en logement précaire,**
- **en logement inadéquat.**

C'est sur les **19 communes bruxelloises** que les deux dénombrements ont été effectués. La Strada a collaboré avec les professionnels du secteur, pour détecter les endroits prioritaires et définir les secteurs à dénombrer. Le secteur de l'hébergement et du résidentiel a fourni les chiffres d'occupation. **Plus de 180 volontaires** ont participé à ces comptages nocturnes, répartis sur les différentes communes, entre 23h et minuit.

Le dénombrement est un des instruments visant à une meilleure connaissance du sans-abrisme. Il vise à produire une **photographie instantanée de la situation**, et à mettre notamment en lumière les aspects moins connus : ceux de la rue, des squats, etc. Cette image offre une vision globale de la distribution des différentes formes d'absence de logement et/ou de mal-logement en Région bruxelloise.

Rappelons que, pour diverses raisons, **les chiffres produits sont une sous-estimation de la réalité** (estimation malaisée de « zones grises » comme les squats, personnes cachées, logées chez des tiers, etc.). C'est une population aux contours flous, difficile à saisir et à circonscrire dans des catégories statistiques comme sur le terrain.

Ce 4^e dénombrement est un événement important pour le secteur. Professionnels, bénévoles et experts du vécu – du secteur et d'autres secteurs – ont pu être rassemblés pour prendre part à une même action au même moment. Ce dénombrement et ceux à venir constituent un outil indispensable afin de consolider les connaissances et les évolutions de cette population fragile, pour les professionnels comme pour les pouvoirs publics.

Pour plus d'informations, contactez le Centre d'appui :

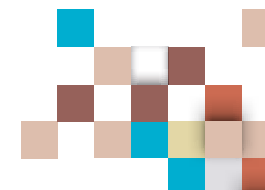
Tél : +32(0)2 880 86 89

denombrement@lastrada.brussels

www.lastrada.brussels

Veuillez citer cette publication de la façon suivante :

« Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale – novembre 2016/mars 2017 – Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri La Strada »



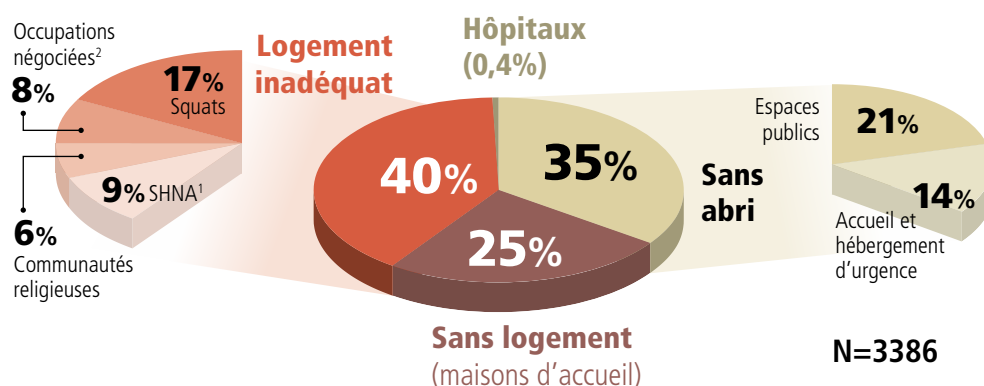
Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Dénombrement du 7 novembre 2016, avant le démarrage du plan hivernal

Principaux résultats

1 COMBIEN ?

→ **3386 personnes** ont été dénombrées dans la nuit du 07 novembre 2016, dont **35% de sans-abri**, **25% sans-logement** et **40% en logement inadéquat**. Un quart des personnes résident en maisons d'accueil qui, malgré une diminution de 5%, demeurent la forme d'hébergement la plus importante dans l'aide aux sans-abris (25%).



40%

des personnes dénombrées se trouvaient dans des **logements inadéquats** : dans une SHNA¹ (9%), dans une communauté religieuse (6%), dans une occupation négociée² (8%), dans un squat (17%).

39%

des personnes dénombrées étaient hébergées dans un **service reconnu** (accueil d'urgence et de crise [14%], maison d'accueil).

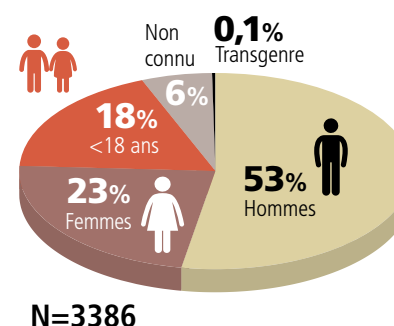
21%

soit plus d'une personne sur 5 parmi les dénombrés, vivaient dans les **espaces publics**.

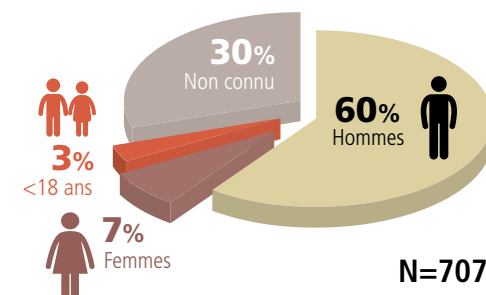
2 GENRE

→ Les résultats du dénombrement 2016 montrent qu'il y a une **majorité d'hommes dénombrés (53%)**, principalement dans les espaces publics (60% pour 7% de femmes, 3% d'enfants et 30% dont le sexe n'est pas connu).

Total des personnes dénombrées



Personnes dans les espaces publics



3 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

→ La distribution spatiale connaît une évolution importante. La majorité des personnes dénombrées se trouvait **hors du Pentagone (44%)** et dans les quartiers autres que le centre-ville³ (32%). En comparaison avec 2014, nous constatons une diminution de moitié de la présence dans les gares (17% contre 32% en 2014) et dans le centre-ville (7% contre 14% en 2014). Cette baisse est peut-être à mettre en lien avec les mesures de sécurité renforcées avant et surtout après les attentats de mars 2016.

1. Structures d'hébergement non-agrées

2. Habitation sous forme collective et participative de bâtiments vides avec l'accord du propriétaire

3. Le centre-ville regroupe les quartiers autour de la Bourse, de la place Sainte-Catherine et de la Grand-Place, incluant le piétonnier.

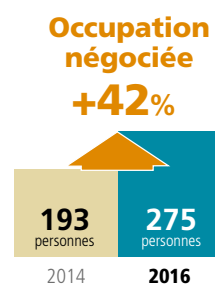
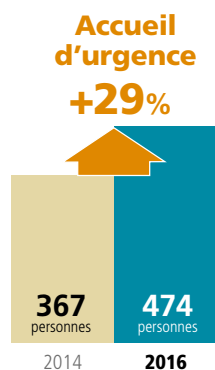
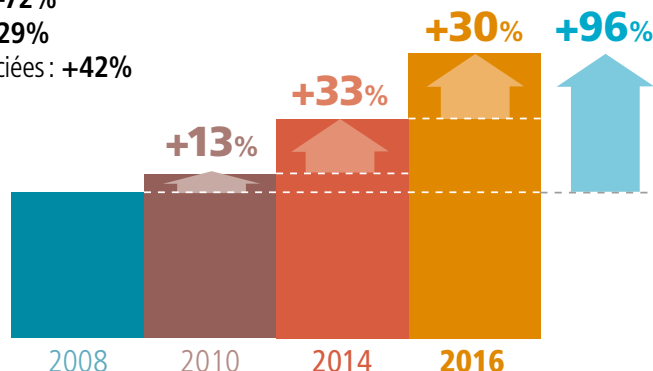
Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Dénombrement du 7 novembre 2016, avant le démarrage du plan hivernal

4 ÉVOLUTION 2008-2016

Entre 2008 et 2016, le nombre de personnes comptabilisées lors des dénombrements a pratiquement doublé (+96%). La hausse depuis 2014 (+30%) est surtout due à l'augmentation des personnes recensées dans :

- Les espaces publics : +72%
- L'accueil d'urgence : +29%
- Les occupations négociées : +42%
- Les squats : +39%



5 DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Les services d'**accompagnement au logement** et les projets **Housing First** offrent un accompagnement à long terme pour l'accès et le maintien dans un logement. Ces données n'ont pas été intégrées dans les résultats globaux. Quelques chiffres :

- **1144 personnes** (35% d'hommes, 28% de femmes et 37% d'enfants étaient soutenues par un service d'accompagnement au logement (1183 en 2014).
- **60 personnes** (68% d'hommes, 32% de femmes) étaient dans un projet Housing First (21 en 2014).
- Les **Agences immobilières sociales (AIS)** sont le partenaire le plus important pour ce type d'habitat. Seule une minorité trouve un habitat sur le marché privé de locations ou dans les logements sociaux.

Les **pré- et post-enquêtes** illustrent uniquement différentes situations de vie et des stratégies de survie des personnes concernées, et ne fournissent aucune information sur les nombres absolus.

Conclusion

Les dénombrements successifs des sans-abris et mal-logés (2008, 2010, 2014, 2016) montrent une tendance où le nombre de personnes en situation précaire augmente plus rapidement, du fait d'un manque de logements ou d'habitats adéquats. Le nombre de places dans les structures d'hébergement reconnues, hors accueil d'urgence, reste stable tandis que le nombre de personnes dénombrées double sur la même période. Alors qu'en 2008, 45% des personnes comptabilisées étaient accueillies dans une structure d'hébergement reconnue, elles ne sont plus que 25% à en bénéficier en 2016. Dans le même temps, on constate le développement de formes alternatives d'hébergement, et des logements précaires. Ceux-ci représentent une solution (temporaire) pour 60% des personnes dénombrées en 2016, et ce chiffre est une sous-estimation de la réalité. Les pré- et post-enquêtes soulignent qu'un revenu de la sécurité sociale ou de l'aide sociale offrent une protection **insuffisante** contre le sans-abrisme et le logement inadéquat.

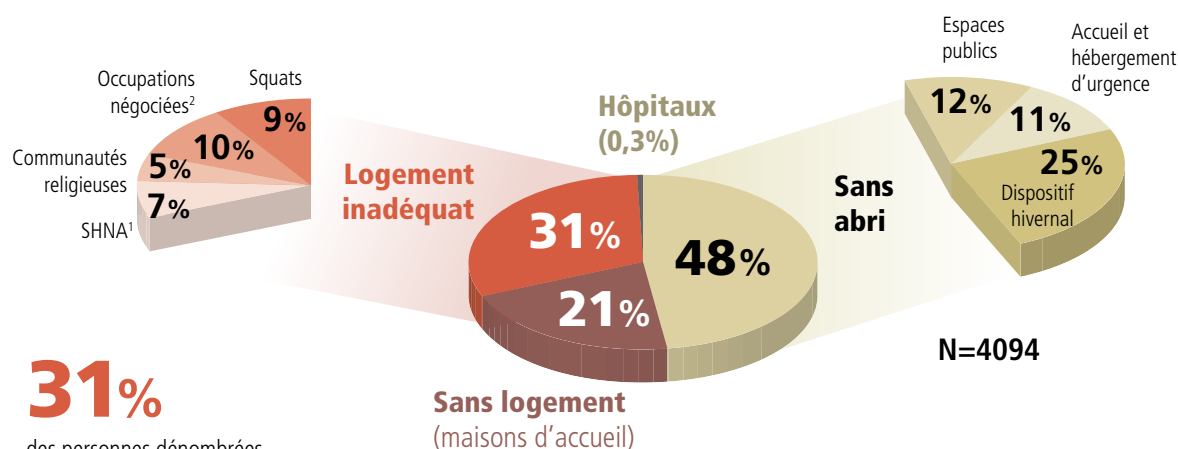
Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Dénombrement du 6 mars 2017, pendant le plan hivernal

Principaux résultats

1 COMBIEN ?

→ **4094 personnes** ont été dénombrées dans la nuit du 06 mars 2017, dont **48% de sans-abri**, **21% sans-logement** et **31% en logement inadéquat**. Un quart des personnes dénombrées étaient hébergées dans un des centres du dispositif hivernal tandis qu'une personne sur 8 des personnes dénombrées était dans les espaces publics, malgré le plan hivernal.



31%

des personnes dénombrées se trouvaient dans des **logements inadéquats** : dans une SHNA (7%), dans une communauté religieuse (5%), dans une occupation négociée (10%), dans un squat (9%).

32%

des personnes dénombrées étaient hébergées dans un **service reconnu** (accueil d'urgence et de crise (11%), maison d'accueil)

25%

des personnes dénombrées étaient hébergées dans un **centre du dispositif hivernal**.

12,5%

ou 1 personne sur 8 vivait dans les **espaces publics**.

1. Structures d'hébergement non-agrées

2. Habitation sous forme collective et participative de bâtiments vides avec l'accord du propriétaire

En ce qui concerne le **dispositif hivernal**, 1013 personnes ont été dénombrées le soir du 6 mars. Il y avait encore des places disponibles puisque la capacité totale des 4 centres (Botanique, Poincaré, Haren, Forest) était de 1070 places. Les centres pour hommes (Poincaré, Haren) étaient totalement occupés, les deux autres avaient encore de la place.

2 GENRE

→ Les résultats du dénombrement 2017 montrent que **les hommes restent majoritaires (60%)**, principalement dans les espaces publics (65% pour 11% de femmes) et dans le dispositif hivernal (80% pour 14% de femmes).

3 PRÉSENCE DE MINEURS D'ÂGE

→ **Un constat alarmant** : **653 enfants** ont été dénombrés la nuit du 6 mars 2017, dont **249 enfants dans une situation de sans-abrisme** (11 dans les espaces publics, 171 dans une structure d'accueil de crise ou d'urgence, 67 dans le dispositif hivernal). 253 des enfants dénombrés résidaient dans une maison d'accueil et 151 autres dans un logement inadéquat, parmi lesquels 3 dans des SHNA, 34 dans des communautés religieuses, 73 dans des occupations négociées et 41 dans des squats.

4 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

→ Le dénombrement 2017 vient confirmer les résultats de 2016 qui marquaient une évolution importante. La majorité des personnes dénombrées reste **hors Pentagone (43%)** et dans les quartiers autres que le centre-ville (28%). La présence dans les gares reste importante (22% contre 17% en 2016).

Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Dénombrement du 6 mars 2017, pendant le plan hivernal

5 SITUATION AVANT ET PENDANT LE PLAN HIVERNAL

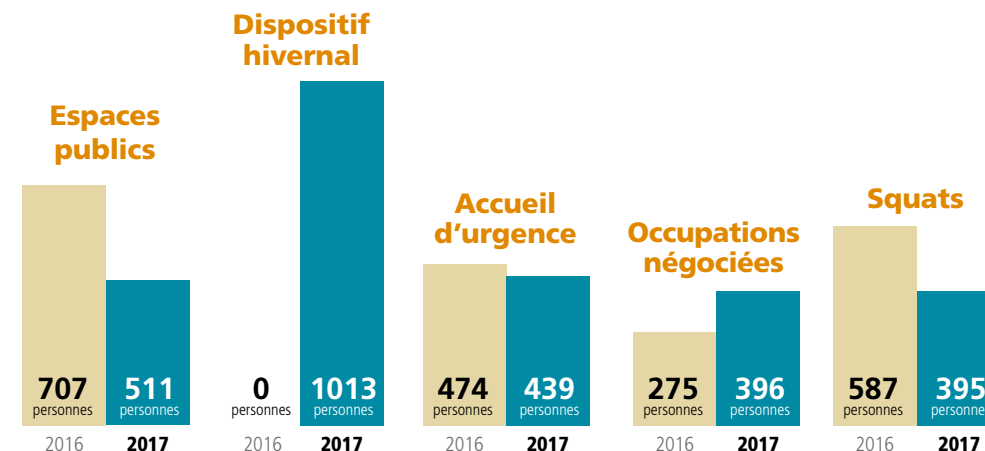
- Le dispositif hivernal prévoit d'ouvrir des places en suffisance pour les personnes sans-abri qui le souhaitent, gratuitement et quelle que soit leur situation administrative.
- Nous constatons un **accroissement du nombre total de personnes dénombrées (+21%)**. Cette hausse ne peut s'expliquer seulement par des transferts entre les différentes situations de vie connues, étant donné que seul le nombre de personnes comptées dans les espaces publics diminue. Parmi les personnes qui font appel au dispositif hivernal, il y en a qui, à d'autres moments, sont dans une situation de sans-abrisme caché, et d'autres qui viennent de l'extérieur de la Région Bruxelloise.

6 DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- **1190 personnes** (36% d'hommes, 32% de femmes et 32% d'enfants) bénéficiaient d'un **accompagnement au logement** (1183 en 2014). 45% résidaient dans un logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS).
- **68 personnes** (66% d'hommes, 32% de femmes et 1 transgenre) étaient suivies dans le cadre d'un projet **Housing First**. 56% des personnes accompagnées vivaient dans un logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS).
- Les **pré- et post-enquêtes** ont mis en lumière les raisons avancées pour ne pas faire appel aux services existants. Agressions, vols, trop de bruits, trop de monde : ces éléments étaient les plus fréquemment cités comme atteinte à la sécurité et à la vie privée.

7 EXTENSION DES DONNÉES

- Il y a parmi les personnes dénombrées des **personnes migrantes d'origines variées** (UE, européennes hors UE et extra-européennes), avec une grande diversité des statuts (en ordre de séjour, sans papier, en procédure de régularisation, en attente d'une décision,...).
- Une **adresse de référence** est une condition absolue pour les personnes sans domicile, pour pouvoir ouvrir l'accès à leurs droits sociaux. 1380 personnes bénéficiaient en mars 2017 d'une adresse de référence auprès de 10 des 19 CPAS de Bruxelles. Données inconnues pour les 9 autres.



Conclusion

Constats principaux :

- le plan hivernal prévoit un dédoublement temporaire du nombre de places d'hébergement. Cette extension de l'offre conduit à une augmentation de 21% du nombre global de personnes dénombrées ;
- hausse du nombre d'hommes hébergés : +537% ;
- 56% des personnes dénombrées dans des structures reconnues étaient hébergées dans l'accueil de crise et d'urgence et avaient uniquement accès à l'aide humanitaire ;
- si on compare au dénombrement réalisé avant l'hiver, il y a une diminution limitée du nombre de personnes dénombrées dans les espaces publics et dans les squats. Alors qu'il y avait encore des places disponibles, on a malgré tout observé, la nuit du dénombrement, 511 personnes dans les espaces publics, dont 57 femmes et 11 enfants.

Outre que des personnes peuvent (temporairement) sortir durant l'hiver du sans-abrisme caché, d'autres viennent d'ailleurs (Flandre, Wallonie, étranger), attirées par les places disponibles ou orientées par des communes et des villes qui préfèrent ne pas (ne plus) investir dans l'accueil de ces personnes. Cette situation montre aussi qu'à côté de l'accueil d'urgence, d'autres investissements sont nécessaires pour offrir des réponses durables de sortie du sans-abrisme.

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liées au logement: être sans-abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

Catégorie opérationnelle		Situation de vie		Définition générique	
SANS ABRI	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe		Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation	
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence		Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix	
SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement		Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
	4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes		Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
	5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants		Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants	
	6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes		Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 38 ^e anniversaire)	
	7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri		Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)	
	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain		Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement Occupation d'un terrain sans droit légal	
	9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire)		Quand les avis d'expulsion sont opérationnels	
	10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police		Quand le prêteur possède un avis légal de saisie Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques	
LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire		Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente	
	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés		Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction	
13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée			Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables	

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.
Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



FEANTSA
European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le 5^e bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Edgar et Meert) sur le site de la FEANTSA www.feantsa.org.

La FEANTSA est soutenue financièrement par la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des intervenants, la Commission n'est pas responsable de l'utilisation des informations qui sont incluses dans le présent dossier.

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL
European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

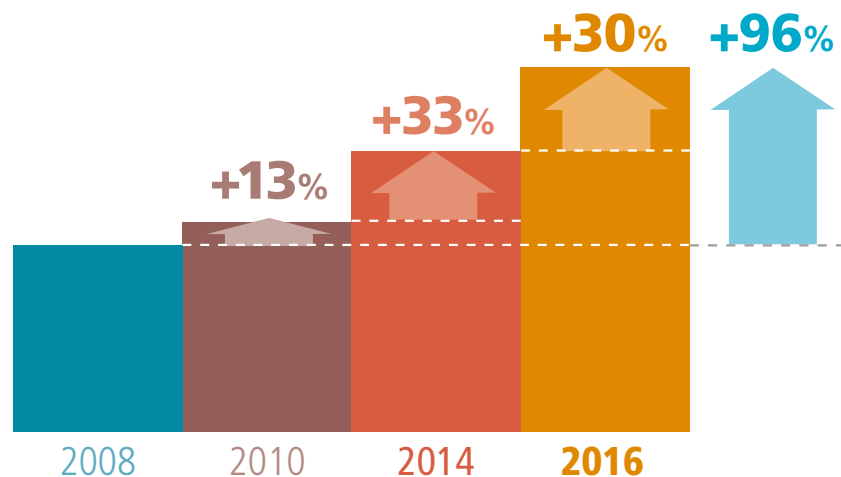
194, Chaussée de Louvain ■ 1210 Bruxelles ■ Belgique ■ Tél.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org

Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

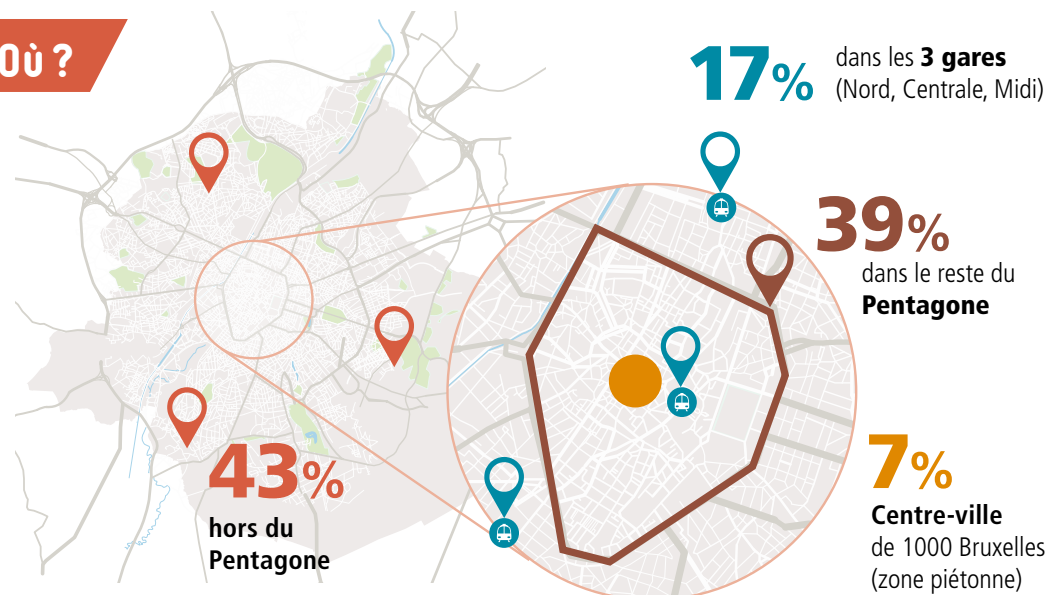
Dénombrement du **7 novembre 2016**, avant le démarrage du plan hivernal

Combien ?

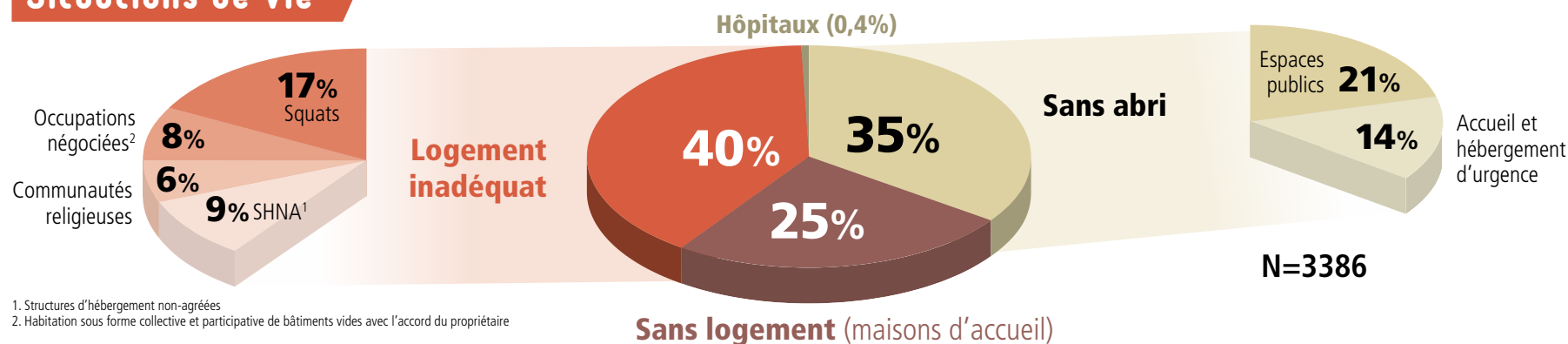
3386 personnes sans abri et mal logées



Où ?



Situations de vie



1. Structures d'hébergement non-agrées

2. Habitation sous forme collective et participative de bâtiments vides avec l'accord du propriétaire

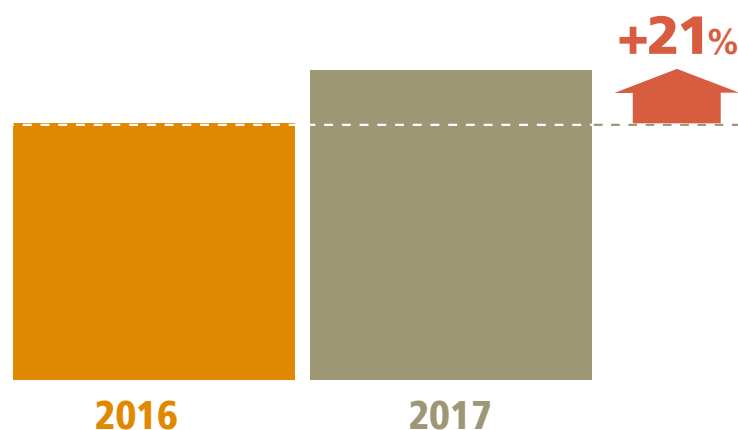
Veuillez citer cette publication de la façon suivante :
« Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale – novembre 2016/ mars 2017 – Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri La Strada »

Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

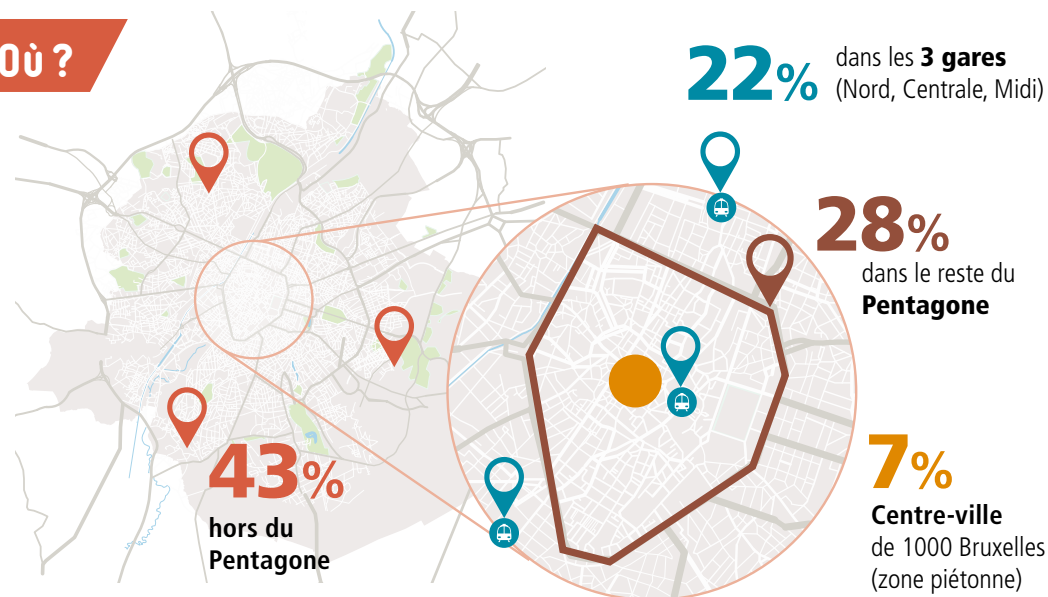
Dénombrement du 6 mars 2017, pendant le plan hivernal

Combien ?

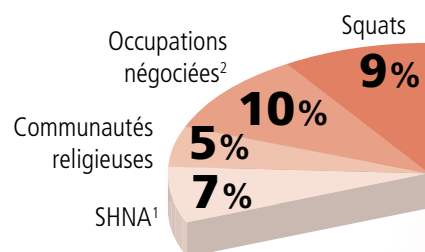
4094 personnes sans abri et mal logées



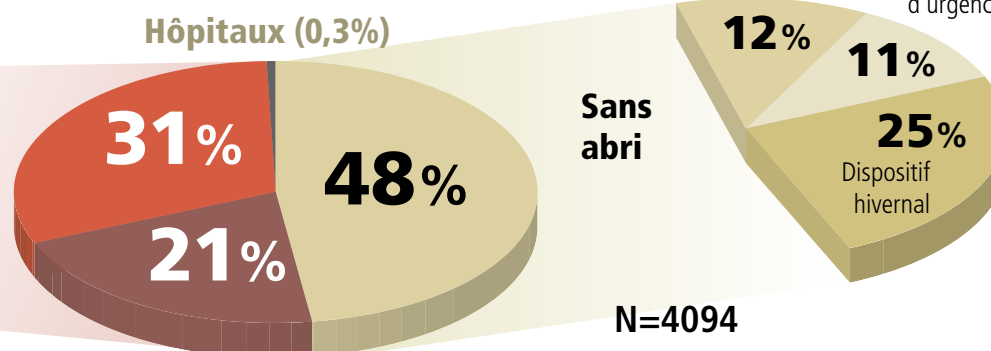
Où ?



Situations de vie



Logement inadéquat



Espaces publics

Accueil et hébergement d'urgence

12%

11%

25%
Dispositif hivernal

Veuillez citer cette publication de la façon suivante :
« Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale – novembre 2016/ mars 2017 – Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri La Strada »

1. Structures d'hébergement non-agrées

2. Habitation sous forme collective et participative de bâtiments vides avec l'accord du propriétaire